



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télétravail

Question écrite n° 74694

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la question du télétravail. En effet, 440 000 salariés travaillent à domicile, soit 2 % du total des salariés. Or ces salariés n'ont pas de statut bien défini, risquent de ne pas bénéficier de la vie de l'entreprise, des formations proposées par leur employeur et des services propres au salariat. Pourtant, ce nouveau mode d'organisation du travail offre une solution réelle à la recherche d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Il permet aussi de maintenir et développer un certain nombre d'activités dans des secteurs ruraux en quête de revitalisation. Il souhaiterait donc savoir si ce type d'activité peut être facilité et mieux encadré afin de permettre un développement équilibré et stable.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74694

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9123